Quelle est la position de l'Islam sur le droit du voisin ?

Le Messager d'Allah (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : "Par Allah, il n'est pas croyant ! Par Allah, il n'est pas croyant ! Par Allah, il n'est pas croyant." Il a été dit : "Qui est-ce, ô Messager d'Allah ?" Il a répondu : "Celui dont le voisin ne se sent pas en sécurité face à son mal." [249] Rapporté par Al-Bukhārī et Muslim.

Le Messager d'Allah (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a également dit : "Le voisin a plus de droit à l'achat de proximité, donc qu'il attende même s'il est absent, s'ils partagent la même route." [250] "Musnad al-Imâm Ahmad".

Le Messager d'Allah (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a aussi dit : "Ô Abû Dharr, si tu fais cuire un bouillon, augmente la quantité d'eau et donnes-en à tes voisins." [251] Rapporté par Muslim.

En outre, le Messager d'Allah (que la paix et les bénédictions d'Allah soient sur lui) a dit : "Celui qui possède une parcelle de terrain et souhaite la vendre, qu'il l'offre d'abord à son voisin." [252] Authentifié dans "Sunan Ibn Mājah".

سؤال وجواب حول الإسلام
Source: https://www.mawthuq.net/demo/qa/fr/show/95/
Arabic Source: https://www.mawthuq.net/demo/qa/ar/show/95/
Sunday 7th of December 2025 04:27:29 PM